



## Classement des campings : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/04/2019

Quels sont les critères d'attribution des étoiles décernées aux campings ? Pour quelle durée le classement est-il attribué ? Quelles sont les modalités pour obtenir et valider le nombre d'étoiles d'un camping ? Réponses...

## Classement des campings : quels critères ?

**Un nouveau classement.** Depuis 2009 le nouveau classement des hébergements touristiques marchands (et notamment celui des campings) est entré en application. L'objectif affiché est de moderniser les critères de classement et de refondre la procédure permettant d'obtenir les étoiles. Voyons cela de plus près, à propos des campings...

**Tableau de classement...**

{ABONNEZ-VOUS}

## Classement des campings : un site internet dédié

**Atout France.** L'agence de développement touristique de la France, Atout France, a pour mission d'animer, de gérer et de promouvoir ce nouveau classement, à la fois auprès des professionnels du secteur et du grand public. Atout France est responsable de la procédure et des décisions de classement des hébergements touristiques marchands (hôtels, terrains de camping, résidences de tourisme, villages résidentiels de tourisme, villages de vacances, à l'exception des meublés de tourisme). Depuis le 1er juin 2012, les demandes doivent donc être adressées, par voie électronique, à Atout France, via le site [www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr) (en lieu et place du Préfet de département).

**[www.classement.atout-france.fr...](http://www.classement.atout-france.fr)**

{ABONNEZ-VOUS}